

**DELEGATION GARONNE AMONT –
UNITE TERRITORIALE TOULOUSE**

Mots-clés PAPI ; Agout

Rédacteur Céline Maruéjols

Date 16/02/2024

Avis de l'Agence de l'eau sur le PAPI Agout

Pour le programme d'action de prévention des inondations du bassin de l'Agout, un Comité de pilotage, auquel a été associée l'agence, a été installé et a permis des échanges entre les différents services.

Nous sommes invités à formaliser notre avis sur le projet définitif.

Ce programme d'action a pour ambition de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une **approche intégrée** de prévention des inondations. Nous notons ainsi une véritable volonté de construire un programme d'actions basé sur les **Solutions Fondées sur la Nature (SFN)**.

Principales remarques sur les différentes fiches :

Il est à noter que le financement affiché de l'agence de l'eau fait référence aux modalités d'aide définies dans le cadre du 11^{ème} programme lequel s'achève le 31 décembre 2024. Dans les faits, les actions identifiées seront accompagnées en fonction des conditions établies pour le 12^{ème} programme qui peuvent évoluer sans que l'on puisse à cette date prévoir de quelle manière.

Fiche 1.1 Etude des secteurs vulnérables au ruissellement

Ce type d'étude peut être intéressant dans la mesure où il permet de prioriser les secteurs prioritaires pour programmer la mise en œuvre de travaux de désimperméabilisation.

Fiche 4.4 Programme de gestion du Blima face aux enjeux inondations

L'exemple du Blima montre le cas où les enjeux renaturation du cours d'eau et désimperméabilisation coïncident. L'étude envisagée concernant le Blima doit également étudier la faisabilité de mettre en œuvre les SFN pour bénéficier du financement de l'Agence.

Fiche 5.1 Réduction de la vulnérabilité

Le déplacement des enjeux peut s'avérer éligible aux aides de l'agence de l'eau, si cela permet d'éviter des travaux qui auraient contraint les milieux ou de restaurer un fonctionnement plus naturel du cours d'eau. A ce titre, l'agence peut accompagner les acquisitions foncières et les travaux nécessaires.

Axe 6 : Ralentissement dynamique

Les objectifs des fiches 6.1, 6.2 et 6.3 se basent sur la mise en place de solutions fondées sur la nature. Ces travaux ne sont pas encore assez bien définis pour déterminer le taux d'aide de l'agence. Cependant, ce sont bien ces objectifs qui sont mis en avant dans les différents outils de planification : PACC, SDAGE, PAOT, ...

Fiche 6.5 Acquisition foncière et/ou compensation

Le financement de l'agence n'est pas exclu tant qu'il ne s'agit pas de sur-inondation pour la protection des Zones d'Expansion de Crues (ZEC) ou leur restauration.

Fiche 6.7 Friches industrielles

Le financement de l'agence peut concerner les effacements et les arasements situés dans le lit du cours d'eau.

Globalement l'avis de l'agence est **favorable** sans réserve pour ce **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant Agout**.

Nous reconnaissons la prise en compte des enjeux du bassin au regard des effets du changement climatique. Il est maintenant acquis que ce territoire subira une perturbation du cycle de l'eau de manière de plus en plus accrue : des phénomènes extrêmes deviendront plus fréquents. Ce sera un défi de taille, mais le PAPI du bassin de l'Agout peut ainsi aider le territoire à s'adapter aux effets du changement climatique mais peut-être également à en atténuer les effets.



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 18 mars 2024

**MONSIEUR JEAN-LOUIS BATTUT
PRÉSIDENT
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE
L'AGOUT
10 ZONE ARTISANALE DE LA
SIGOURRE
81290 LABRUGUIERE**

NOS RÉF. : DITEE/SEMAR/RI/SP/AN/D24-00563

AFFAIRE SUIVIE PAR : Sendrine PICARD – Chargée de projets

CONTACT : sendrine.picard@laregion.fr

Tél.: +33 (0)5 61 39 65 99

**OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN
VERSANT DE L'AGOUT 2024-2030**

Monsieur le Président,

La Commission Locale de l'Eau a acté le 24 janvier dernier le projet de PAPI 2024-2030 sur le territoire du bassin versant de l'Agout. Ce PAPI permettra de poursuivre les actions de prévention des inondations déjà engagées ces dernières années.

Le programme que vous envisagez contient de nombreuses opérations : des actions de sensibilisation, des actions en matière de prévision des crues, des opérations de réduction de vulnérabilité, des opérations permettant le ralentissement des écoulements, des travaux sur des axes de ruissellement préférentiels.

Ce programme prévisionnel comprend ainsi tous les éléments nécessaires pour réduire efficacement et durablement les risques. Cela me conduit à considérer très favorablement la nouvelle démarche que vous engagez pour votre territoire.

La Région a fait de la prévention et de la réduction des risques d'inondation une des priorités de son Plan d'intervention pour l'eau adopté en 2018. Cette priorité a été réaffirmée dans le « Pacte vert – Green New Deal » adopté par l'Assemblée Plénière du 19 novembre 2020 pour renforcer la résilience de nos territoires, ainsi que dans le Plan d'adaptation au changement climatique pour mieux protéger les populations, les biens et la nature, approuvé en décembre 2020.



HÔTEL DE RÉGION

La Région pourra ainsi soutenir les projets inscrits dans le PAPI Agout 2024-2030 dans la limite de ses dotations budgétaires annuelles et dans le cadre de ses règles d'intervention en vigueur (enveloppe prévisionnelle de 250 000 € pour le PAPI).

Au-delà de sa contribution financière, la Région Occitanie sera représentée dans les instances de pilotage du PAPI afin de suivre l'avancement de ce projet et d'en préparer les prochaines échéances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned above the printed name.

Carole DELGA



**Direction générale adjointe
des Mobilités, de l'Aménagement Durable,
de l'Environnement et des Citoyennetés**
Direction de l'Eau et de l'Environnement
Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Affaire suivie par Valentine DEBEAUVAIS
☎ : 05.63.48.68.53
Mail : valentien.debeauvais@tarn.fr
Réf. : VD/CI/DDEE202400335

MONSIEUR JEAN-LOUIS BATTUT
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT
10 ZONE ARTISANALE DE LA SIGOURRE
81290 LABRUGUIERE

Albi, le **12 MARS 2024**

clu Monsieur le Président,

Vous avez sollicité le Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques du Département afin qu'il puisse s'engager et vous accompagner dans la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de l'Agout, au travers d'un « accord de principe » de financement des actions pour lequel vous avez ciblé le Département en tant que partenaire potentiel (cf. tableau ci-joint).

Depuis toujours investi dans l'accompagnement technique et financier des structures de bassins, je vous donne cet accord de principe, sous réserve d'éligibilité de ces actions au regard du règlement départemental d'aides financières de la gestion durable des milieux aquatiques en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien
nicole ramond*

Le Président du Conseil départemental,

Christophe RAMOND